Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

_____

# VILLE DE SAINT-FLORENTIN

_____

**N° 2026_021**

Membres en exercice : 27
Conseillers présents à la séance : 27

Date de publication : 23/03/2026

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260321-2026_021-AU

Le 21 mars 2026 à 10h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni salle du conseil à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal d'installation.
**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Yves DELOT, Daniel MAILLARD, Michelle DAM , El Kabir CHARTI, Christine ROY, Eddy BERTHIER, Roselyne ETIENNE, Frédéric CEBRUNSKA, Béatrice WILLEMS, Anne-Marie GRUET, Françoise GAU, Chantal SEUVRE, Johannès DAM, Mireille DELOT, Yvon BELLEMANIERE, Philippe TIRARD, Sophie GRUNY, Alain MOUTURAT, Laurence BROSSET, Laure GUERCI, Gorette CEBRUNSKA, Bouchaïb CHIDMI, Christian GIBIER, Christophe LECOMPTE, Emilie GROETZINGER, Mathieu BAUDRILLARD, Rodin TAMBURINI

**Objet :**

**DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

*Visas* :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

*Exposé des motifs*

Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'effectif maximum peut donc être de 8 adjoints.

*Contenu de la proposition*

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 7.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**- DÉTERMINE le nombre d'adjoints à 7.**

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 23 mars 2026
Le Maire, Yves DELOT,

VILLE DE SAINT-FLORENTIN (Yonne)